La garantie légale de conformité (articles L.217- 7 à L.217-14 du Code de la consommation)

Lune et Animo doit livrer un bien conforme au contrat. A défaut il est responsable des défauts lors de la délivrance, mais également de tous ceux résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsqu'elle est à la charge du contrat ou sous sa responsabilité (article L.217- 4).

► Conformité du bien

Un bien est conforme, selon l'article L.217-5, lorsqu'il est soit propre à l'usage habituellement attendu d'un bien similaire, le cas échéant, etc. :

• qu'il correspond à la description de Lune et Animo et posséder les qualités présentées en échantillon ou modèle ;

• qu'il présente les qualités qu'un consommateur peut légitimement attendre suite aux déclarations publiques de Lune et Animo, producteur ou représentant (publicité, étiquetage, etc,). Les déclarations de ces deux derniers professionnels ne lient pas Lune et Animo lorsque celui-ci ne les connaît pas et n'est pas en mesure légitime de les connaître.

• présente les caractéristiques définies par les parties ou être propre à l'usage spécial recherché par l'acheteur, connu du vendeur et accepté.

► Délais

L'action en garantie de conformité se prescrit par 2 ans à compter de la délivrance du bien.

Les biens achetés après le 18 Mars 2016 bénéficient d'une présomption d'antériorité des défauts de conformité pendant 2 ans, à l'exception des biens d'occasion dont le délai est de 6 mois.

Cette présomption opère un renversement de la charge de la preuve au bénéfice du consommateur, c'est alors au professionnel de prouver que le défaut n'existait pas au moment de l'achat du bien. Le consommateur doit seulement prouver l'existence du défaut.

► Exceptions

Le consommateur ne peut pas faire jouer la garantie de conformité de l'article L.217-8 dans trois cas :

• lorsqu'il avait connaissance du défaut au moment de contracter ;

• lorsqu'il ne pouvait ignorer le défaut au moment de contracter ;

• lorsque le défaut résulte de matériaux qu'il a lui-même fournis.

► Mise en œuvre de la garantie de conformité

Lorsqu'il y a défaut de conformité, Lune et Animo propose au consommateur le remplacement du bien ou sa réparation. Le choix revient au consommateur sauf si celui-ci engendre pour le vendeur un coût manifestement disproportionné, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut.

Le consommateur peut obtenir la résolution du contrat ou sa réfaction (réduction du prix du bien) si le défaut est majeur et que le délai de la solution choisie excède 1 mois à partir de la demande ; ou qu'aucune modalité de mise en conformité n'est possible.

Aucun frais ne peut être demandé au consommateur pour le remplacement, la réparation, la résolution ou la réfaction du contrat.